

SECRET N°78/702 DU 20 NOV. 1978

PORTANT INSCRIPTION AU TABLEAU D'AVANCEMENT ET NOMINATION D'UN OFFICIER DE L'ARMÉE POPULAIRE NATIONALE

LE PRESIDENT DU COMITE MILITAIRE DU PARTI, PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE, CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES.

V I S A S

- VU - L'ACTE FONDAMENTAL DU 05 AVRIL 1977 ;
- VU - L'ACTE 005 DU 19 MARS 1977 DU COMITE CENTRAL DU PARTI CONGOLAIS DU TRAVAIL PORTANT CREATION DU COMITE MILITAIRE DU PARTI ET FIXANT SES ATTRIBUTIONS ;
- VU - L'ACTE 001/PCT/CMP DU 03 AVRIL 1977 PORTANT ORGANISATION ET STRUCTURATION DU COMITE MILITAIRE DU PARTI ;
- VU - LA LOI 17/61 DU 16 JANVIER 1961 PORTANT ORGANISATION ET REORGANISATION DES FORCES ARMÉES DE LA RÉPUBLIQUE ;
- VU - L'ORDONNANCE 1/69 DU 06 FÉVRIER 1969 MODIFIANT LA LOI 11/66 DU 22 JUIN 1966 SUR LA CRÉATION DE L'ARMÉE POPULAIRE NATIONALE ;
- VU - L'ORDONNANCE 31/70 DU 18 AOÛT 1970 PORTANT STATUT GÉNÉRAL DES CADRES DE L'ARMÉE POPULAIRE NATIONALE ;
- VU - L'ORDONNANCE 11/76 DU 12 AOÛT 1976 MODIFIANT LES ARTICLES 6 ET 7 DE L'ORDONNANCE 31/70 DU 18 AOÛT 1970 ;
- VU - LE DÉCRET 70/357 DU 25 NOVEMBRE 1970 SUR L'AVANCEMENT DANS L'ARMÉE POPULAIRE NATIONALE ;
- VU - LE DÉCRET 76/505 DU 18 NOV. 1976 PORTANT NOMINATION DES MEMBRES DU CONSEIL DES MINISTRES ;

SUR PROPOSITION DU COMITE DE DEFENSE

LE CONSEIL DES MINISTRES ENTENDU

DECRETE

ARTICLE 1er. - EST INSCRIT AU TABLEAU D'AVANCEMENT AU TITRE DE L'ANNÉE 1978 ET NOMMÉ POUR COMPTER DU 1ER JUILLET 1978.

1/- AVANCEMENT ECOLE

POUR LE GRADE DE SOUS-LIEUTENANT

1/- ARMEE DE TERRE

A- ADMINISTRATION

- L'ASPIRANT : OUNOUNOU AIMÉ

- C.S.

ARTICLE 2. - CETTE NOMINATION PREND EFFET DU POINT DE VUE DE L'ANCIENNETÉ POUR COMPTER DU 1ER JUILLET 1978 ET DU POINT DE VUE DE LA SOLDE À COMPTER DU 1ER NOVEMBRE 1978. -

**ARTICLE 3.** -- LE PREMIER VICE-PRÉSIDENT DU COMITÉ MILITAIRE DU PARTI, MINISTRE DE LA DÉFENSE NATIONALE ET LE MINISTRE DES FINANCES SONT CHARGÉS CHACUN EN CE QUI LE CONCERNE DE L'EXÉCUTION DU PRÉSENT DÉCRET QUI SERA ENREGISTRÉ, PUBLIÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO ET COMMUNIQUÉ PARTOUT OÙ BESOIN SERA.

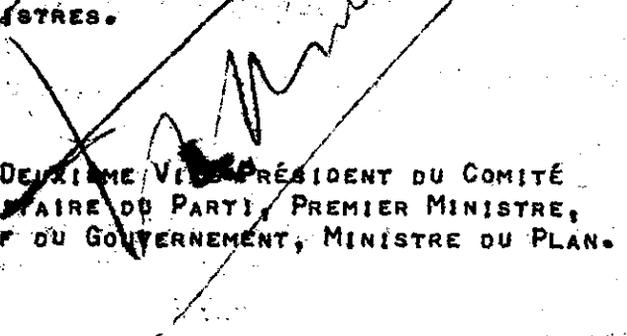
AIT A BRAZZAVILLE, LE 20 Novembre 1978

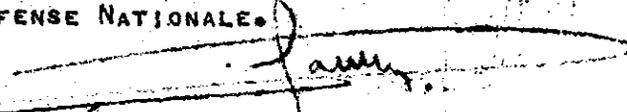
PAR LE PRÉSIDENT DU COMITÉ MILITAIRE DU PARTI, PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DE L'ÉTAT, PRÉSIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES.

  
GÉNÉRAL JOACHIM YHOMBY-ONDO

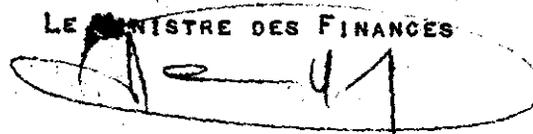
LE DEUXIÈME VICE-PRÉSIDENT DU COMITÉ MILITAIRE DU PARTI, PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT, MINISTRE DU PLAN.

LE PREMIER VICE-PRÉSIDENT DU COMITÉ MILITAIRE DU PARTI, MINISTRE DE LA DÉFENSE NATIONALE.

  
COLONEL LOUIS SYLVAIN-GOMA

  
COLONEL DENIS SASSOU-NGUESSO

LE MINISTRE DES FINANCES

  
HENRI LOPES